

GESTIONNAIRE COMPTABLE ET FISCAL

Le gestionnaire comptable et fiscal est responsable de la tenue de la comptabilité et des déclarations fiscales attenantes.

Selon l'organisation le gestionnaire comptable et fiscal peut être en relation avec les clients, les fournisseurs, les organismes financiers, les administrations fiscales et sociales... Le gestionnaire comptable et fiscal assure une veille professionnelle comptable, fiscale et sociale permanente.

Objectifs

- Réaliser l'arrêté des comptes
- Réviser et présenter les comptes annuels
- Analyser les états de synthèse
- Établir et contrôler les déclarations fiscales périodiques et annuelles
- Établir des prévisions financières

Modalités

Public : Salariés en contrat d'apprentissage

Inscription :

recrutement_support@supalia.fr
01 43 53 64 58

Dossier de candidature - Entretien de motivation

Prérequis :

Baccalauréat validé ou titre de niveau 4

Réponse :

Sous 5 jours à partir de la demande d'informations du candidat

Calendrier :

du 16 octobre 2023 au 15 octobre 2024

Rythme de la formation :

- 1 semaine en formation
- 3 semaines en entreprise

Durée : 525 heures (75 jours) – formation réalisée en hybride

Lieu :

SUPALIA - Moulin de la Chaussée - Saint-Maurice (94) - 01 43 53 64 58

Coût de la formation :

- Éligible aux financements des OPCO (Opérateurs de compétences) de l'entreprise

avec laquelle est signé le contrat d'alternance, dans les conditions des dispositifs et réglementations en vigueur.

- Pas de frais pour l'apprenti

Méthodes pédagogiques :

- Alternance d'exposés théoriques et de mises en situation professionnelles
- Pédagogie active
- E-learning accompagné
- Projet professionnel

Modalités d'évaluation :

- Des évaluations sont menées en amont, en cours et à l'issue de la formation
- Dossiers professionnels (rapport et soutenance devant jury)
- Mises en situation professionnelles

Validation :

Titre professionnel niveau 5 (Bac +2) «Gestionnaire de paie» enregistré au RNCP - francecompences.fr RNCP 35633

Métiers visés :

- comptable gestionnaire
- comptable
- comptable unique
- comptable général
- collaborateur de cabinet comptable

Poursuite d'études :

Licence professionnelle comptabilité et paie

Contenu de la formation

Module 1 : Réaliser l'arrêté des comptes

- Appliquer les procédures d'arrêté des comptes
- Analyser les opérations soumises à des régularisations comptables
- Déterminer les traitements comptables à opérer selon les méthodes appropriées
- Garantir l'exhaustivité des régularisations
- Tenir un dossier d'inventaire explicite et fiable sous format papier ou numérique
- Respecter les échéances

Module 2 : réviser et présenter les comptes annuels

- Contrôler la conformité des enregistrements et s'assurer de leur exhaustivité
- Appliquer les règles du contrôle interne
- Pratiquer la révision par les cycles
- Contrôler la cohérence et concordance des états des synthèses
- Formaliser les contrôles effectués
- Organiser le dossier de contrôles
- Communiquer avec l'expert-comptable de l'entreprise ou le commissaire aux comptes

Module 3 : établir et contrôler les déclarations fiscales périodiques

- Collecter les informations nécessaires aux déclarations
- Contrôler la conformité des enregistrements en lien avec la réglementation fiscale
- Apporter les corrections le cas échéant
- Formaliser et justifier les éléments à déclarer dans un état préparatoire
- Établir et transmettre les déclarations par voie numérique

Module 4 : établir et contrôler les déclarations fiscales annuelles

- Collecter les informations nécessaires aux déclarations
- Contrôler la conformité des enregistrements en lien avec la réglementation fiscale ; Identifier les déclarations fiscales applicables
- Calculer le résultat fiscal soumis à l'IS les contributions, taxes et impôts éligibles
- Calculer l'impôt sur les sociétés et le comptabiliser
- Établir et transmettre les déclarations fiscales par voie numérique

Module 5 : analyser les états de synthèse

- Calculer les soldes intermédiaires de gestion, la capacité d'autofinancement et l'autofinancement, les besoins en fonds de roulement, fonds de roulement et excédent de trésorerie
- Analyser le compte de résultat et le bilan de l'entreprise

Module 6 : établir des prévisions financières

- Établir des budgets, le bilan et compte de résultat prévisionnels
- Établir le plan de financement

Nos formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap après étude du dossier. Pour toute question, veuillez contacter notre référent handicap : valerie.beaudouin@supalia.fr

Supalia

Place Jean Jaurès – Moulin de la Chaussée, 94 410 Saint-Maurice

01 43 53 68 00

supalia.fr-alternance

[<https://www.supalia.fr/nos-services/alternance>]